



Centre de Formation au Krav-Maga

**CFKM**

# **REGLEMENT INTERIEUR**

MIS A JOUR LE 20/07/2023

**Centre de Formation au Krav-Maga (CFKM)**  
25 cours de l'Ancienne Boulangerie  
92130 Issy-les-Moulineaux  
[www.cfk.fr](http://www.cfk.fr)

## TITRE I – REGLES ADMINISTRATIVES

### Article 1 – Règles générales

- L'adhérent doit se conformer aux modes de paiement en accord avec le Centre de Formation au Krav-Maga (CFKM) ;
- Pour être autorisé à s'entraîner, l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus ;
- Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité de Direction ;
- L'adhérent doit obligatoirement porter la tenue sportive appropriée, comme cela est mentionné dans le règlement sportif du CFKM. Le port de signe politique ou religieux est interdit.

## TITRE II – RESPONSABILITES

### Article 2 – Responsabilités du CFKM

- Le CFKM ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens ;
- Le CFKM ainsi que ses dirigeants, instructeurs, employés et partenaires, ne peuvent être tenus pour responsables des blessures, des dommages matériels ou de toutes autres réclamations qui pourraient résulter de la participation aux activités de boxe pieds-poings et de krav-maga, quel que soit le degré de négligence du CFKM ou de ses représentants.

### Article 3 – Responsabilités de l'adhérent

- L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et sportif du CFKM ainsi que celui propre à chaque salle d'entraînement ;
- L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la Fédération Européenne de Krav-Maga (FEKM) écrit ci-dessous :

#### CODE MORAL DE LA FEKM

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté.
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voir celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

## TITRE III – DOCUMENTS OFFICIELS

### Article 4 – Certificat médical

La présentation d'un certificat médical daté de moins de 3 mois est **obligatoire** pour participer à un cours d'essai et pour l'inscription. Le Krav-Maga et la Boxe Pieds-Poings sont des sports de combat, le certificat médical doit donc être renouvelé chaque saison (daté de moins de 3 mois au moment de l'inscription).

### Article 5 – Licence FEKM

La licence est obligatoire pour l'ensemble des membres. Chaque élève possède un numéro de licence propre délivré par la FEKM-secteur France.

Le timbre de licence signe l'adhésion du titulaire en tant qu'adhérent à la FEKM secteur France à ses statuts, règlements, directives et décisions.

Les élèves inscrits tardivement dans l'année ne sont pas exempts de ce timbre.

## Article 6 – Passeport sportif

Le passeport sportif de Krav-Maga permet aux pratiquants d'avoir un suivi officialisé de leur pratique et de bénéficier de réductions à certains stages organisés par la fédération ou ses clubs affiliés.

Il permet de coller les timbres de licence et de notifier les grades validés par le club et la FEKM. Ce passeport est obligatoire pour tous les pratiquants inscrits dans un club. Il est payant et a une validité permanente.

## TITRE IV – PROTECTION DE L'IDENTITE DU CFKM

### Article 7 – Identité du CFKM

Le logo, le nom « Centre de Formation au Krav-Maga » et le sigle « CFKM » **sont protégés par l'INPI**, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle est interdite et sera considérée comme une contrefaçon.

### Article 8 – Identité du WFB

Le logo, le nom « Women's Fight Back » et le sigle « WFB » **sont protégés par l'INPI**, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle est interdite et sera considérée comme une contrefaçon.

### Article 9 – Logo du CFKM

Ce logo ne peut être modifié. Il est déposé à l'INPI. Sauf autorisation écrite du CFKM, l'utilisation ou la modification du logo sont formellement interdites et peuvent entraîner des poursuites.



## TITRE V – DROIT A L'IMAGE

### Article 10 – Droit à l'image

L'adhérent accepte d'être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces images soient utilisées aux fins de diffusion sur les supports de communication du CFKM et sans contreparties pécuniaires.

Toutefois, il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de son image par simple courriel adressé au CFKM : [info@cfkm.fr](mailto:info@cfkm.fr)

Le CFKM n'est pas en mesure de contrôler l'utilisation qui pourrait être faite, par des tiers, des informations diffusées sur le réseau Internet.

L'adhérent n'est pas autorisé à photographier ou à filmer qui que ce soit lors des cours et événements organisés par le CFKM.

### Article 11 – Droit d'auteurs

La reproduction ou représentation, intégrale ou partielle notamment des pages, des données, des images, et de tout autre élément constitutif du site [www.cfkm.fr](http://www.cfkm.fr) et [www.womensfightback.com](http://www.womensfightback.com), par quelque procédé ou support que ce soit, est interdite et constitue sans autorisation du webmaster une contrefaçon.